

ÉCOLES RESPECTUEUSES DES DROITS

Trousse à l'intention
des écoles
canadiennes

2012 – 2013

unicef 
canada

écoles
respectueuses
des droits^{MD}



© UNICEF/Canada/2010/St. Utami



© UNICEF/NYHQ/2011-1690/Piozzi



© UNICEF/NYHQ/2007-0451/Piozzi

**Chaque enfant.
Toutes les possibilités.
Sans exception.**

ÉCOLES RESPECTUEUSES DES DROITS:

TROUSSE À L'INTENTION
DES ÉCOLES CANADIENNES

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : INTRODUCTION À L'INITIATIVE ÉCOLES RESPECTUEUSES DES DROITS (ÉRD)

INTRODUCTION	8
Qu'est-ce que l'initiative Écoles Respectueuses des Droits?	8
Pourquoi devenir partenaire de l'UNICEF?.....	9
Quels avantages offrent l'initiative Écoles Respectueuses des Droits?	10
Les droits de l'enfant.....	11
Pourquoi les droits de l'enfant dans les écoles?.....	13
Comment l'initiative ÉRD renforce-t-elle les initiatives déjà existantes?.....	15
Histoire des Écoles Respectueuses des droits au Canada.....	16
TRAVAILLER AVEC DES PARTENAIRES	17
Pourquoi travailler avec des partenaires?.....	17
En quoi consiste une ou un bon partenaire?.....	17
Qu'est-ce qu'une animatrice ou un animateur certifié ÉRD?	17
Organismes actuellement certifiés ÉRD	18
MISE EN OEUVRE	19
Quelles sont les étapes nécessaires pour devenir une École Respectueuse des Droits?	19
Combien de temps faut-il pour devenir une École Respectueuse des Droits?	21
Pourquoi l'initiative ÉRD adopte-t-elle une approche scolaire globale?	22
Quels sont les coûts associés pour participer?	22
Sous quelle forme UNICEF apporte-il son soutien?.....	22
Comment les commissions scolaires peuvent-elles soutenir les ÉRD?	23
PROCESSUS D'ÉVALUATION DES ÉCOLES RESPECTUEUSES DES DROITS	24
Pourquoi mesurer les progrès réalisés par une École Respectueuse des Droits?	24
Comment mesure-t-on les progrès réalisés par une École Respectueuse des Droits?	24
Comment UNICEF Canada utilisera-t-il les données provenant des ÉRD?	26
RECONNAISSANCE DES ÉCOLES RESPECTUEUSES DES DROITS	27
Comment une école est-elle reconnue comme étant une École Respectueuse des Droits?	

En savoir plus sur les Écoles Respectueuses des Droits

Section 1 : Introduction à l'initiative Écoles Respectueuses des Droits est la première section du document *Écoles Respectueuses des Droits : trousse à l'intention des écoles canadiennes*. Si vous lisez cette section séparément et souhaitez obtenir un exemplaire de la trousse intégrale, visitez lemondeenclasse.unicef.ca.

REMERCIEMENTS

UNICEF Canada tient à remercier le Comité UNICEF du Royaume-Uni pour son soutien et ses conseils. Nous aimerions aussi exprimer nos remerciements à madame Carissa MacLennan pour sa vision et son engagement dans cette initiative, à madame Sarah Hutchison, qui a rassemblé l'information sur les projets pilotes, ce qui a permis d'élaborer le présent document, et les consultantes d'UNICEF Canada, mesdames Leanne Johnny et Pat Clarke pour leur contribution à l'élaboration de cette ressource

UNICEF Canada aimerait également exprimer sa reconnaissance à l'égard d'Equitas (Centre international d'éducation aux droits humains) pour avoir autorisé l'adaptation de plusieurs excellentes activités d'éducation aux droits mentionnées dans la présente ressource. Ces activités sont tirées de la ressource conçue par Equitas intitulée *On ne joue pas avec les droits!* Les jeux éducatifs figurant dans cette publication peuvent être utilisés ou réimprimés sans autorisation à des fins non commerciales, à condition que la publication *On ne joue pas avec les droits!* soit citée comme la source originale.

Nous tenons à remercier tout spécialement le personnel et les élèves de l'école primaire Cape Horn de Coquitlam, en Colombie-Britannique, pour avoir mis sur pied le projet pilote de l'initiative Écoles Respectueuses des Droits et avoir fourni de si précieux commentaires. Merci aussi aux membres du conseil scolaire du district de Coquitlam, mesdames Sharon LeClair et Maureen Dockendorff, pour avoir appuyé l'initiative Écoles Respectueuses des Droits et apporté leur soutien à l'école. Enfin, nous remercions madame Kelly Quinlan, la responsable du programme Le monde en classe de la Colombie-Britannique, qui a travaillé auprès des élèves et du personnel de l'école à la mise sur pied de la première École Respectueuse des Droits au Canada et qui a fourni les orientations générales de l'élaboration de la présente ressource en vue de sa future mise en œuvre.

UNICEF Canada tient également à exprimer sa profonde gratitude à toutes les écoles qui ont participé à la phase pilote de cette initiative. La contribution et la rétroaction de nombreux élèves, membres du personnel et parents ont permis de sous-tendre la présente version de la trousse et sont grandement appréciées.

Copyright © 2012 UNICEF Canada.

email: lemondeenclasse@unicef.ca
site web: lemondeenclasse.unicef.ca
blogue: erdcanada.wordpress.com

A PROPOS DU PROGRAMME LE MONDE EN CLASSE D'UNICEF CANADA



La mission d'UNICEF Canada consiste à mobiliser la population d'ici afin qu'elle soit prête et disposée à investir dans la transformation positive de l'avenir de chaque enfant. Le programme Le monde en classe d'UNICEF Canada est une initiative à laquelle participent des enseignantes, des enseignants et des élèves du pays. L'objectif de ce programme consiste à motiver et à former le personnel enseignant ainsi qu'à promouvoir l'action en matière de justice sociale, de questions humanitaires et de droits de l'homme, en particulier les droits de l'enfant. Pour ce faire le programme Le monde en classe propose au personnel enseignant des ressources prêtes à être utilisées en classe et des outils de mobilisation. Conçu pour favoriser une

citoyenneté mondiale active et engagée, Le monde en classe démontre que chacun et chacune peuvent jouer un rôle dans l'édification d'un monde digne des enfants et de leur communauté.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme Le monde en classe d'UNICEF Canada, veuillez visiter lemondeenclasse.unicef.ca.

À PROPOS DES ÉCOLES RESPECTUEUSES DES DROITS (ÉRD)



L'initiative Écoles Respectueuses des Droits s'inscrit dans le cadre du programme Le monde en classe d'UNICEF Canada. S'appuyant sur la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (la Convention), l'objectif de cette initiative consiste à promouvoir une culture scolaire inclusive, participative et respectueuse des droits de l'enfant. L'initiative Écoles Respectueuses des Droits aide les écoles à transformer le milieu d'apprentissage en adoptant une approche cohérente fondée sur le respect des droits. Elle repose sur l'idée que, pour se réaliser pleinement, les enfants doivent se sentir acceptés, éprouver un sentiment

d'appartenance et savoir qu'ils sont importants. Cette initiative favorise la compréhension des valeurs universelles de respect envers soi-même et envers les autres au sein de la communauté scolaire.

Une étude menée au Royaume-Uni auprès de plus de 1 600 Écoles Respectueuses des Droits de l'UNICEF révèle que les élèves qui fréquentent ces établissements ont amélioré leur estime de soi et sont plus engagés dans leur apprentissage. Ils deviennent plus motivés en apprenant notamment à exprimer leurs opinions, en participant au processus décisionnel, en résolvant les conflits de manière pacifique, et en comprenant les enjeux mondiaux en matière de justice sociale. Ils adoptent en outre une attitude positive vis-à-vis de la diversité, ce qui se traduit par une diminution des préjugés et de l'intimidation.

À la fin de l'année scolaire 2012-2013, l'initiative ÉRD terminera la dernière année de sa phase pilote. Au cours de cette dernière année, l'initiative fera l'objet d'une refonte basée sur l'expérience des écoles pilotes. Les établissements qui auront entrepris de participer à l'initiative pendant cette dernière année de phase pilote seront considérés comme des écoles pilotes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'initiative ÉRD d'UNICEF Canada, veuillez visiter le site erdcanada.wordpress.com

À PROPOS DE CETTE RESSOURCE

Ce document intitulé *Écoles Respectueuses des Droits : Trousse à l'intention des écoles canadiennes* a été rédigé pour les commissions scolaires et les écoles intéressées par cette initiative. Il fournit le cadre de travail, l'information générale, ainsi que les outils d'apprentissage et d'évaluation nécessaires à la participation à ce programme.

La ressource est composée de deux sections:

SECTION 1 Les Écoles Respectueuses des Droits : un aperçu

Cette section contient des renseignements sur l'initiative Écoles Respectueuses des Droits (ÉRD), de l'information générale sur la Convention relative aux droits de l'enfant, les avantages qu'offrent les ÉRD, les fondements sur lesquels repose une ÉRD, ainsi que les questions les plus fréquemment posées à propos de l'initiative. Cette section peut être utilisée séparément et servir de guide aux membres de l'administration et du personnel enseignant, ainsi qu'aux parents désireux d'en savoir plus sur les ÉRD.

À l'intention des membres des commissions scolaires et de l'administration des écoles, du personnel enseignant, des parents et des membres de la communauté intéressés.

SECTION 2 Comment devenir une École Respectueuse des Droits

Cette section décrit étape par étape le processus à suivre pour devenir une École Respectueuse des Droits. Elle contient des listes de vérification, des conseils pratiques, des exemples de meilleures pratiques à mettre en œuvre et des outils d'évaluation, qui fournissent des lignes directrices concrètes aux membres de l'administration des écoles, au personnel enseignant, au personnel scolaire, aux parents et aux élèves responsables de ce projet au sein de l'école.

À l'intention du comité de planification des ÉRD, soit le groupe qui facilite la participation à l'initiative.

SECTION 1

UN APERÇU DE L'INITIATIVE



INTRODUCTION

QU'EST-CE QU'UNE ÉCOLE RESPECTUEUSE DES DROITS?

L'initiative Écoles Respectueuses des Droits (ERD) d'UNICEF Canada s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (la Convention) afin de promouvoir une culture scolaire inclusive, participative et respectueuse des droits de l'enfant. Les Écoles Respectueuses des Droits favorisent un milieu d'apprentissage au sein duquel les enfants comme les adultes se sentent respectés et agissent de façon responsable. Cette initiative contribue à améliorer le taux de réussite des élèves, à réduire l'absentéisme et l'intimidation, et à accroître le taux de satisfaction du personnel enseignant à l'égard de leur travail.



L'initiative Écoles Respectueuses des Droits prévoit une collaboration étroite avec un membre du personnel de l'UNICEF, ou une personne formée par l'UNICEF (de l'école ou du commission scolaire), grâce à une série d'ateliers de formation, suivie d'un plan d'action personnalisé menant au statut d'École Respectueuse des Droits. Le programme comprend le perfectionnement professionnel, un bilan initial, une planification des interventions à l'échelle de l'école et une évaluation des retombées. Lors de la planification des interventions, l'école conçoit un plan d'action afin de mettre en oeuvre les quatre piliers des Écoles Respectueuses des Droits, soit la sensibilisation, la participation des élèves, l'enseignement et l'apprentissage, ainsi que la gouvernance.

L'initiative Écoles Respectueuses des Droits d'UNICEF Canada repose sur quatre piliers:



La sensibilisation

La communauté scolaire (élèves, personnel enseignant et non enseignant, parents) connaît et comprend la notion des droits de l'enfant, tels que décrits dans la Convention, et en quoi ces droits sont en lien avec la culture scolaire et le propre rôle de chacun.



La participation

Chaque élève a régulièrement l'occasion de participer activement à la communauté scolaire; les décideurs recherchent et écoutent son opinion.



Enseignement et apprentissage

La Convention constitue un point de référence pour les règles à observer en classe, la mise en application formelle et informelle du programme scolaire et autres décisions. Les adultes donnent l'exemple d'attitudes et de comportements respectueux des droits, et les élèves ont régulièrement l'occasion d'en apprendre plus sur leurs droits et responsabilités et de les exercer.



La gouvernance

La direction est déterminée à promouvoir le respect des droits de l'enfant. Les politiques, le choix et la mise en place des programmes, et autres décisions ont pour perspective les droits de l'enfant.

POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE D'UNICEF CANADA?

L'UNICEF est le chef de file mondial des organismes humanitaires et des agences de développement axés sur l'aide à l'enfance. Grâce à des programmes novateurs, ainsi qu'à la promotion et à la défense des droits de l'enfant, nous protégeons ces droits et sauvons la vie d'enfants dans pratiquement chaque pays du monde. Notre portée mondiale, notre influence sans égale sur les décideurs et nos divers partenariats nous permettent de contribuer largement à façonner un monde digne des enfants. Entièrement tributaire de contributions volontaires, l'UNICEF vient en aide aux enfants sans égard à leur origine ethnique, leur religion ou leur opinion politique.



Le programme Le monde en classe d'UNICEF Canada

Le monde en classe est un programme d'UNICEF Canada dont l'objectif consiste à soutenir et à développer l'enseignement et l'apprentissage de la citoyenneté et de l'éducation respectueuse des droits en adoptant une approche fondée sur les droits de l'enfant.

Le programme Le monde en classe d'UNICEF Canada :

- inspire le personnel enseignant canadien et les élèves à agir vis-à-vis des enjeux humanitaires et des droits de l'homme, en particulier les droits de l'enfant;
- permet aux écoles canadiennes d'adopter des approches qui privilégient l'éducation respectueuse des droits;
- procure au personnel enseignant des ressources pédagogiques prêtes à l'emploi et des outils facilitant la participation;
- évolue en partenariat avec les facultés de l'éducation afin d'inspirer les futurs enseignants et enseignantes à adopter une pédagogie respectueuse des droits;
- permet une collaboration avec diverses organisations œuvrant dans le domaine de l'éducation, afin de promouvoir une approche éducative qui soutient, promeut, défend et protège les droits de tous les enfants.

Pour en apprendre davantage sur le programme Le monde en classe, visitez le : lemondeenclasse.unicef.ca



L'initiative Écoles Respectueuses des Droits est au cœur du programme Le monde en classe d'UNICEF Canada.

QUELS AVANTAGES OFFRE L'INITIATIVE ÉCOLES RESPECTUEUSES DES DROITS?

Selon les recherches effectuées dans les diverses écoles ayant adopté l'initiative ÉRD, ainsi que les résultats d'une évaluation effectuée dans le cadre de l'initiative intitulée le Prix scolaire du respect des droits¹, l'initiative Écoles Respectueuses des Droits présente de nombreux avantages pour les élèves comme pour le personnel enseignant.



- On constate une réduction de l'intimidation et des comportements perturbateurs;
- Les enfants règlent les conflits entre eux et ceux avec les adultes de manière plus pacifique;
- Les enfants démontrent une plus grande préoccupation à l'égard des autres enfants de leur entourage, et de ceux et celles qui vivent ailleurs dans le monde;
- Le taux de fréquentation scolaire augmente;
- L'ambiance dans la classe et dans l'école est plus positive;
- Les enseignantes et les enseignants apprécient davantage leur travail;

Comment savons-nous que l'approche respectueuse des droits s'avère efficace?

UNICEF ROYAUME-UNI – Une étude² menée au Royaume-Uni auprès de plus de 1 600 Écoles Respectueuses des Droits de l'UNICEF révèle que les élèves qui fréquentent ces établissements ont amélioré leur estime de soi et sont plus engagés dans leur apprentissage. Ils deviennent plus motivés en apprenant à exprimer leurs opinions, en participant au processus décisionnel, en résolvant les conflits de manière pacifique, et en comprenant les enjeux mondiaux en matière de justice sociale. Ils adoptent en outre une attitude positive vis-à-vis de la diversité, ce qui se traduit par une diminution des préjugés et de l'intimidation.

Université du Cap-Breton – Katherine Covell et Brian Howe, tous deux chercheure et chercheur au Centre des droits de l'enfant de l'Université du Cap-Breton, ont constaté³ que la participation des élèves à l'école renforce leur détermination à apprendre, leur engagement et leur plaisir à aller à l'école, de même que leur optimisme quant à l'avenir. La participation est associée à une meilleure assiduité scolaire et à de moins nombreux problèmes comportementaux.

Consulter les ressources relatives aux droits de l'enfant et les rapports du Centre des droits de l'enfant au cbu.ca/crc.

« Lorsque les enfants connaissent leurs droits, ils ont le pouvoir de transformer leur communauté. Ils assument davantage leurs responsabilités en matière de leadership, d'amitié et de relations avec les autres. Ils sont moins centrés sur eux-mêmes. Tout ça découle du fait que les jeunes découvrent qu'ils ont des droits. »

Denise Gibson,
enseignante de
5^e année à l'école
primaire Cape Horn

¹ Sebba, J. et C. Robinson, *Evaluation of UNICEF UK's Rights Respecting Schools Award*, UNICEF (Sept 2010).

² Étude d'UNICEF Royaume-Uni publiée dans *Evaluation of UNICEF UK's Rights Respecting Schools Award*, UNICEF Royaume-Uni (septembre 2010).

Peut être téléchargée à : e-activist.com/ea-campaign/action.retrievestaticpage.do?ea_static_page_id=1362

³ Étude de Covell et Howe publiée dans *Rights, Respect and Responsibility: The Final Report on the County of Hampshire Rights Education Initiative*, Centre des droits de l'enfant de l'Université du Cap-Breton (2008).

Peut être téléchargée à : e-activist.com/ea-campaign/action.retrievestaticpage.do?ea_static_page_id=1362

Mesurer le succès dans les écoles canadiennes

UNICEF Canada a établi un partenariat avec PREVNet, un réseau de recherche pancanadien dont l'objectif consiste à contrer l'intimidation. Ce partenariat vise à étudier et à évaluer les répercussions qu'entraîne l'initiative ÉRD sur les écoles canadiennes participantes et de comprendre l'actuelle situation de l'éducation respectueuse des droits au Canada. Des équipes de recherche des universités canadiennes étudieront la documentation existante sur l'éducation respectueuse des droits au Canada, analyseront les données provenant des ÉRD au pays, et publieront les résultats des recherches ainsi que leurs conclusions. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le <http://www.unicef.ca/fr/personnel-enseignant/article/global-classroom-partenariats>.

LES DROITS DE L'ENFANT

Présentation du concept

Les droits de l'enfant sont définis dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (la Convention - 1989) comme étant les conditions optimales requises pour assurer la survie, le développement et la protection de tous les enfants âgés de moins de 18 ans, et pour qu'ils puissent participer activement à la vie de leur famille, de leur école et de leur communauté. Il s'agit de l'instrument relatif aux droits de l'homme qui a été signé et ratifié le plus rapidement de toute l'histoire, et ce, par le plus grand nombre de pays. À ce jour, seuls deux pays dans le monde, soit les États-Unis et la Somalie, ne l'ont pas ratifié.

En ratifiant la Convention en 1991, le Canada s'est engagé à ce que son gouvernement ainsi que ceux des provinces assurent et respectent ces droits. Après la famille, l'école représente l'institution sociale la plus étroitement liée au quotidien des enfants, où le respect et la protection de leurs droits jouent un rôle déterminant dans leur épanouissement.

En classe, les **DROITS DE L'ENFANT** sont enseignés dans un cadre qui respecte ces droits. Des mesures spécifiques doivent être mises en place afin de pouvoir explorer ces deux aspects en classe.

Le saviez-vous?

La Déclaration universelle des droits de l'homme est le document le plus souvent suggéré et utilisé pour enseigner les droits. Il faut cependant souligner qu'une déclaration n'a pas le même statut légal qu'une convention. Une déclaration constitue « l'idéal commun à atteindre », mais n'a pas la portée contraignante d'un pacte et d'une convention. Pour adhérer à une convention, les pays doivent d'abord la signer – signifier leur intérêt envers les propos qui y sont exprimés – et la ratifier. Les pays sont alors juridiquement contraints à remplir les obligations stipulées dans la Convention et doivent donc adapter leurs politiques, leurs lois et leurs programmes pour répondre aux engagements. Le Comité des droits de l'enfant surveille l'application de la Convention et, tous les cinq ans, les pays doivent soumettre un rapport à ce Comité. Au Canada, l'un des services du ministère du Patrimoine canadien produit ce rapport. Le Comité prend alors connaissance des rapports et fait part de ses observations : les pays ne sont toutefois pas tenus par la loi de mettre en œuvre les recommandations énoncées par le Comité.

Une Convention pour les enfants

Adoptée en 1989 et entrée en vigueur en 1990, la CDE reconnaît la nécessité de porter une attention spécifique pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant, soutenir sa croissance et son développement, et l'aider à

devenir digne citoyen ou citoyenne du monde. Ainsi, les enfants ne sont pas perçus comme des objets de compassion ou de pitié, mais comme des sujets détenteurs de droits de la personne en vertu du droit international. Plutôt que d'être considérés comme des bénéficiaires ou des clients, ils sont perçus comme les acteurs de leur propre développement et des agents de transformation sociale.

Seulement deux pays n'ont pas ratifié la convention; il s'agit de la Somalie et des États-Unis. Ne possédant pas de gouvernement légitime, la Somalie a donc signé la convention, mais ne peut la ratifier. Les États-Unis, quant à eux, ne ratifient qu'une convention par année et viennent de ratifier La Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes (CEDAW). Les États-Unis ont aussi signé la convention relative aux droits de l'enfant indiquant leur intérêt à la ratifier.

Principes directeurs de la Convention

Les 54 articles de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies sont fondés sur quatre principes directeurs qui sont eux-mêmes des articles de la Convention et permettent d'interpréter tous les autres articles. L'adhésion à ces principes directeurs est indispensable à la mise en œuvre intégrale de la Convention.

- 1. Non-discrimination (Article 2) :** La Convention s'applique à tous les enfants, sans égard à leur race, leur religion ou leurs capacités, et peu importe leurs opinions ou origines familiales, où ils vivent, quelle langue ils parlent, la profession de leurs parents, leur sexe, leur culture, s'ils ont un handicap ou s'ils sont riches ou pauvres. Aucun enfant ne doit être traité injustement sur la base de quelque critère que ce soit.
- 2. Intérêt supérieur de l'enfant (Article 3) :** L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans la prise de toutes les décisions qui le concernent. Tous les adultes doivent faire ce qu'il y a de mieux pour l'enfant. Quand ils prennent des décisions, ils doivent réfléchir à leurs répercussions sur la vie de l'enfant.
- 3. Droit à la vie, à la survie et au développement (Article 6) :** Chaque enfant a le droit à la vie. Les gouvernements doivent assurer la survie et le développement du plein potentiel de chaque enfant.
- 4. Respect des opinions de l'enfant (Article 12) :** Lorsque les adultes prennent des décisions qui concernent l'enfant, ce dernier a le droit de donner son avis et ses opinions doivent être prises en compte. La Convention exige des adultes qu'ils écoutent les propos de l'enfant et le fassent participer à la prise des décisions, sans toutefois lui conférer une autorité sur eux. L'Article 12 ne porte pas atteinte aux droits ni à la responsabilité qu'ont les parents d'exprimer leur point de vue sur des questions qui concernent l'enfant. En outre, la Convention reconnaît que le degré de participation d'un enfant à la prise de décisions doit être approprié à son degré de maturité.

La Convention au Canada

Lorsque le gouvernement du Canada a ratifié la Convention en 1991, il s'est engagé à adhérer aux principes de la Convention, en veillant à ce que toutes les lois, les politiques et les pratiques canadiennes soient en accord avec les énoncés stipulés dans la Convention. Le gouvernement du Canada s'est également engagé devant la communauté internationale à protéger et à garantir les droits de tous les enfants.

En vertu de la Convention, la principale responsabilité du gouvernement canadien consiste à respecter et à protéger les droits de tous les enfants au Canada. Cette responsabilité n'incombe toutefois pas seulement au gouvernement, mais aussi à tous les paliers gouvernementaux, y compris aux institutions privées et publiques, comme les écoles et les hôpitaux. En tant qu'institutions chargées de la protection et du développement de l'enfant, les écoles primaires et secondaires constituent un cadre à la fois naturel et principal pour la reconnaissance et la mise en œuvre de ces droits. La Convention reconnaît également le rôle principal des familles de réaliser et de protéger les droits de leurs enfants.

Pour en apprendre davantage sur la Convention relative aux droits de l'enfant, visitez le unicef.org/crc.

POURQUOI LES DROITS DE L'ENFANT DANS LES ÉCOLES?

Une occasion unique

UNICEF Canada reconnaît que les écoles et le personnel enseignant exercent une influence directe et importante sur la vie des enfants, y compris sur la façon dont ceux-ci perçoivent et comprennent leurs propres droits. Les enseignantes et les enseignants, en particulier, ont une occasion unique de favoriser la réalisation concrète des droits de l'enfant dans les écoles et d'aborder les aspects de la vie scolaire qui sont incompatibles avec ces droits.

L'initiative ÉRD privilégie les changements que les écoles peuvent entraîner sur la protection et la promotion des droits de l'enfant. De plus, elle soutient les communautés scolaires qui s'emploient à mettre en place une **éducation** respectueuse des droits, laquelle constitue un cadre utile pour comprendre les responsabilités juridiques et morales du personnel enseignant envers les enfants et les jeunes dans nos écoles, et pour s'en acquitter.

L'éducation respectueuse des droits

Une éducation respectueuse des droits suppose l'enseignement des droits de l'enfant et la création d'occasions pour les élèves d'exercer leurs droits en classe, à l'école et au sein de la communauté.

L'éducation respectueuse des droits « consiste en l'enseignement explicite des droits décrits dans la Convention dans un milieu qui reflète et respecte lui-même ces droits »⁴.

Grâce à cette approche de l'éducation :

- La Convention et son contenu sont enseignés selon des approches pédagogiques participatives. Les élèves sont engagés dans un processus d'apprentissage démocratique et participatif.
- Les droits de l'enfant sont non seulement enseignés, mais ils sont aussi « reconnus, respectés et mis en pratique ».
- Les enfants sont considérés comme des citoyennes et des citoyens actifs, capables de participer à la prise de décisions sur des questions qui les concernent, et capables de réfléchir de façon critique sur les répercussions que leurs attitudes et comportements peuvent engendrer sur les droits de l'enfant dans le monde⁵.

Des citoyennes et des citoyens du monde actifs

Une fois que les enfants et les jeunes ont la possibilité de réfléchir de façon critique à l'universalité de leurs droits, il devient plus facile pour eux de déterminer plus précisément les besoins de tous les enfants, que ceux-ci vivent au sein de diverses communautés dans leur propre ville ou, à plus vaste échelle, dans le monde entier.

À quoi ressemble la vie de tous les jours dans une ÉRD?

« Nous savons comment nous respecter les uns les autres; nous savons pourquoi et comment respecter une personne, nous écoutons ce qu'elle a à nous dire, nous sommes gentils avec tout le monde. C'est génial! »

Élève de 5^e année
de l'école primaire de Cape Horn

« Je suis heureuse de faire partie d'une équipe qui fait tout son possible pour créer un milieu scolaire où le respect, la compassion, la compréhension et l'engagement sont une partie intégrante de notre mission. »

Enseignante dans une École
Respectueuse des Droits en
Alberta

⁴ Covell, K. et Howe, B. (2005). *Empowering Children: Children's Rights Education as a Pathway to Citizenship*. Toronto (Ontario) : University of Toronto Press.

⁵ Alderson, P. (1991). "Human Rights and Democracy in Schools – Do They Mean More than Picking up Litter and Not Killing Whales?" *International Journal of Children's Rights*, 7. 85-205.

Les enfants sont plus susceptibles d'agir lorsqu'ils se sentent en lien avec les autres enfants et les enjeux qui les concernent, ce qui donne lieu à un changement social chez les jeunes, tant au sein de leur communauté qu'à l'échelle mondiale.

COMMENT L'INITIATIVE ÉRD RENFORCE-T-ELLE LES INITIATIVES DÉJÀ EXISTANTES?

L'initiative Écoles Respectueuses des Droits constitue une approche globale et souple, qui s'appuie sur l'expertise, les programmes et les acquis déjà existants de la communauté scolaire. Avant d'élaborer un plan d'action afin de devenir une École Respectueuse des Droits, une école doit évaluer les programmes déjà en place et ses capacités existantes relativement au respect des droits. Les résultats de cette évaluation initiale serviront de base à l'élaboration et à la mise en œuvre ultérieure du plan d'action.

En effectuant cette évaluation initiale, de nombreuses écoles se rendent compte qu'elles adoptent déjà certaines pratiques pédagogiques respectueuses des droits. La participation à l'initiative ÉRD favorise l'intégration d'un langage respectueux des droits dans les activités déjà en place, articule les activités pédagogiques et la culture scolaire autour d'une thématique cohérente, et contribue à approfondir la compréhension des droits de l'enfant et à déterminer dans quelle mesure ces droits sont mis en œuvre et protégés au sein de la communauté scolaire.

De manière générale, l'initiative ÉRD est plus efficace lorsqu'elle est perçue comme une possibilité d'améliorer ce qui se fait déjà à l'école, et non seulement comme un programme autonome distinct qui devra être mis sur pied.

Exemples d'initiatives et de politiques pédagogiques renforcées par l'initiative ÉRD

Citoyenneté – En comprenant l'interdépendance des droits de l'enfant, les élèves sont motivés à apprendre ce qu'est la citoyenneté mondiale et ils se sentent habilités à agir. Grâce à la modélisation des droits de l'enfant en classe et à l'école par la mise en place de processus démocratiques, les élèves apprennent très tôt comment devenir des citoyennes et des citoyens actifs.

Équité et éducation inclusive – L'équité et les programmes inclusifs favorisent un climat où *tous* les membres de la communauté scolaire se sentent en sécurité, à l'aise et acceptés, et où *tous* les élèves sont soutenus et inspirés pour répondre à des attentes élevées en matière d'apprentissage. La mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant garantit qu'aucun élève ne sera victime de discrimination, assure le droit à une éducation spéciale pour ceux et celles qui ont un handicap, et garantit le respect du droit à la culture, à la langue et à la religion. Avoir conscience de ces droits lors de la prise de décisions de nature pédagogique sur l'apprentissage en classe, l'utilisation des ressources, et autres politiques scolaires assure le respect de la diversité, ce qui favorise un milieu juste et bienveillant.

Justice réparatrice – Les pratiques de justice réparatrice permettent de reconstruire et de renouer des relations après un conflit, un désaccord ou un préjudice. L'initiative ÉRD complète et renforce ces pratiques dans les écoles grâce au langage aisément compréhensible et cohérent des droits, tandis que les pratiques de justice réparatrice elles-mêmes renforcent et reflètent les valeurs et l'essence mêmes de l'approche ÉRD. La mise en œuvre de pratiques de justice réparatrice dans les écoles permet de créer des occasions pour les élèves de prendre part, de manière significative, aux décisions qui les concernent directement. Les élèves qui participent aux pratiques de justice réparatrice appliquent avec succès l'Article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, soit le droit de participer.

Un environnement sain et sécuritaire dans les écoles – Une étude sur l'éducation respectueuse des droits révèle que l'apprentissage des droits de l'enfant diminue le degré d'intimidation et celui de la violence. Lorsque les élèves connaissent leurs propres droits tels que décrits dans la Convention, ils comprennent que chaque droit est assorti d'une notion de réciprocité. Lorsque les élèves savent qu'ils ont le droit de ne pas être l'objet de discrimination, ils comprennent que leurs pairs et que les adultes possèdent aussi ce droit, et ils agissent en

conséquence. L'enseignement et l'apprentissage des droits, y compris la modélisation des droits de l'enfant, sont des moyens proactifs de créer des milieux d'apprentissage stimulants, favorables et sûrs.

HISTOIRE DES ÉCOLES RESPECTUEUSES DES DROITS AU CANADA

Liens avec les programmes de l'UNICEF dans le monde

L'initiative Écoles Respectueuses des Droits s'inspire du modèle Écoles amies des enfants implantées par l'UNICEF dans le monde entier.

L'UNICEF a conçu le modèle Écoles amies des enfants afin d'offrir aux enfants une éducation de qualité en temps normal et lors d'une situation d'urgence. Au cours des dix dernières années, l'UNICEF et d'autres partenaires ont implanté ce modèle afin d'offrir aux enfants un environnement d'apprentissage sain et sans danger. Les écoles amies des enfants reposent sur une philosophie qui favorise l'égalité, le respect des droits de l'homme et la participation de chaque enfant. Elles offrent également des programmes d'enseignement qui favorisent l'acquisition de compétences de base pertinentes comme la prévention du VIH, l'engagement et la participation communautaire ainsi que des méthodes d'enseignement et d'apprentissage axées sur l'enfant.

Pour obtenir plus de renseignements sur les Écoles amies des enfants, visitez le unicef.org/cfs

Au Canada

Le partenariat entre le Centre des droits de l'enfant de l'Université du Cap-Breton et le conseil scolaire régional de Cap-Breton-Victoria a été créé en 2000. Bénéficiant dans un premier temps d'un soutien financier du ministère du Patrimoine canadien, puis de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de la Fondation canadienne des relations raciales et d'UNICEF Canada, ils ont cherché à encourager l'intégration de l'enseignement des droits de l'enfant au programme d'études sociales et à celui de la santé, et à promouvoir la sensibilisation aux droits de l'enfant chez les professionnels et professionnelles œuvrant auprès des enfants.

Les succès initiaux de l'initiative des droits de l'enfant ont attiré l'attention des responsables de l'éducation de Hampshire, en Angleterre. En 2002 et 2003, deux groupes d'enseignantes, d'enseignants et de membres de l'administration de Hampshire ont passé un congé d'étude au Canada pour observer le travail accompli au Cap-Breton. Cette collaboration a conduit en 2004 au lancement de l'initiative Droits, respect et responsabilités (DRR), un partenariat entre le Centre des droits de l'enfant de l'Université du Cap-Breton et l'autorité scolaire de Hampshire. Cette initiative vise à intégrer l'éducation des droits de l'enfant aux programmes d'enseignement et à veiller à ce que les politiques, les pratiques et la culture scolaires s'appuient sur les dispositions de la Convention. Au cours de la première année, l'initiative DRR, dont l'objectif visait la participation de 540 écoles, a été mise en place dans 300 écoles primaires desservant 200 000 élèves. Aujourd'hui, plus de 600 écoles participent à l'initiative au Royaume-Uni.

En 2006, UNICEF Royaume-Uni a créé le Rights Respecting School Award (RRSA - Prix scolaire du respect des droits) et a lancé cette initiative à l'échelle du pays au printemps 2007. En 2008, la première initiative École Respectueuse des Droits a été mise sur pied à l'école primaire Cape Horn, en Colombie-Britannique, en collaboration avec le conseil scolaire du district de Coquitlam. Le Centre des droits de l'enfant de l'Université du Cap-Breton effectue une étude afin de soutenir cette initiative canadienne.

TRAVAILLER AVEC DES PARTENAIRES

POURQUOI TRAVAILLER AVEC DES PARTENAIRES?

UNICEF Canada travaille en partenariat avec des agences et des organisations axées sur l'enfant à l'échelle nationale et mondiale afin de défendre et de promouvoir les droits de l'enfant. Les véritables partenariats font bon usage du pouvoir et de la capacité unificatrice d'UNICEF Canada afin de multiplier les résultats pour les enfants.

La collaboration permet de rassembler l'expertise et les ressources spécialisées nécessaires à la poursuite d'un intérêt éducatif commun. Ces spécialisations peuvent comprendre la capacité en matière de recherche, la capacité et le savoir en matière d'animation, la connaissance des enjeux, une gamme d'expertises, l'engagement des jeunes, etc. UNICEF Canada cherche des collaborateurs et des collaboratrices qui sont des chefs de file dans leur domaine, qui peuvent contribuer de manière unique à notre initiative, et à qui nous pouvons apporter quelque chose afin d'atteindre un objectif commun.

Les collaborations et les partenariats sont essentiels au travail d'UNICEF Canada dans le cadre de l'initiative ÉRD. Nous sommes actuellement à la recherche d'animatrices et d'animateurs certifiés ÉRD pour recevoir la formation au cours de la saison printemps-été 2013. Si vous ou votre organisation souhaitez travailler sur l'initiative ÉRD en partenariat avec UNICEF Canada, veuillez nous en aviser.

EN QUOI CONSISTE UNE OU UN BON PARTENAIRE?

UNICEF Canada assure la formation des partenaires et travaille en collaboration avec eux à l'initiative ÉRD afin de rendre celle-ci accessible au plus grand nombre possible d'écoles. Lorsqu'UNICEF Canada établit un partenariat avec une organisation ou un particulier, nous tenons compte de plusieurs critères, dont les suivants.

Est-ce que la ou le partenaire potentiel :

- démontre un intérêt ou un engagement envers les droits de l'enfant?
- comprend parfaitement les objectifs de l'initiative ÉRD?
- a de bonnes relations avec les parties concernées (personnel enseignant, personnel administratif, élèves)?
- semble déterminé à s'engager dans un partenariat à long terme?

QU'EST-CE QU'UNE ANIMATRICE OU UN ANIMATEUR CERTIFIÉ ÉRD?

UNICEF Canada a certifié certaines personnes ou organisations possédant une expertise dans les domaines de l'éducation et des droits de l'enfant pour présenter l'initiative Écoles Respectueuses des Droits dans les établissements scolaires canadiens et pour travailler en collaboration avec les écoles en son nom. Il peut s'agir, notamment, de spécialistes attachés à des organismes de défense des droits de l'homme, de conseillers ou de conseillères pédagogiques de commissions scolaires, de membres du corps enseignant universitaire, ou de professeures ou professeurs agrégés d'universités canadiennes offrant un programme d'éducation citoyenne ou d'éducation sur les droits de l'enfant.

Les écoles qui travaillent avec une animatrice ou un animateur certifié ÉRD communiqueront avec cette personne, qui leur apportera son soutien.

ORGANISMES ACTUELLEMENT CERTIFIÉES ÉRD

- **Défenseur des enfants et de la jeunesse (Nouveau-Brunswick)** – UNICEF Canada travaille en collaboration avec le défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick afin de présenter l'initiative ÉRD dans les écoles francophones et anglophones de cette province.
gnb.ca/0073/Child-YouthAdvocate/index-f.asp
- **John Humphrey Centre for Peace and Human Rights** Centre John Humphrey pour la paix et les droits de l'homme) (**Edmonton, Alberta**) – UNICEF Canada travaille en partenariat avec le John Humphrey Centre for Peace and Human Rights (Centre John Humphrey pour la paix et les droits de l'homme) afin de soutenir les Écoles Respectueuses des Droits déjà existantes et de présenter des ateliers aux nouvelles ÉRD. Sa connaissance approfondie des approches scolaires fondées sur les droits et ses solides pratiques participatives avec les élèves et le personnel enseignant enrichira et étendra la portée de l'initiative ÉRD.
jhcentre.org
- **Université d'Ottawa (Ottawa, Ontario)** – UNICEF Canada travaille en partenariat avec la faculté de l'éducation de l'Université d'Ottawa dans le cadre de son programme intitulé Développement d'une perspective globale pour enseignants et enseignantes, afin d'étendre l'initiative ÉRD à Ottawa. La faculté apportera un soutien continu aux nouvelles Écoles Respectueuses des Droits, et les étudiantes et les étudiants auront la possibilité de faire un stage dans ces établissements scolaires.
<http://www.developingaglobalperspective.ca/fr/category/cohorte-globale/>

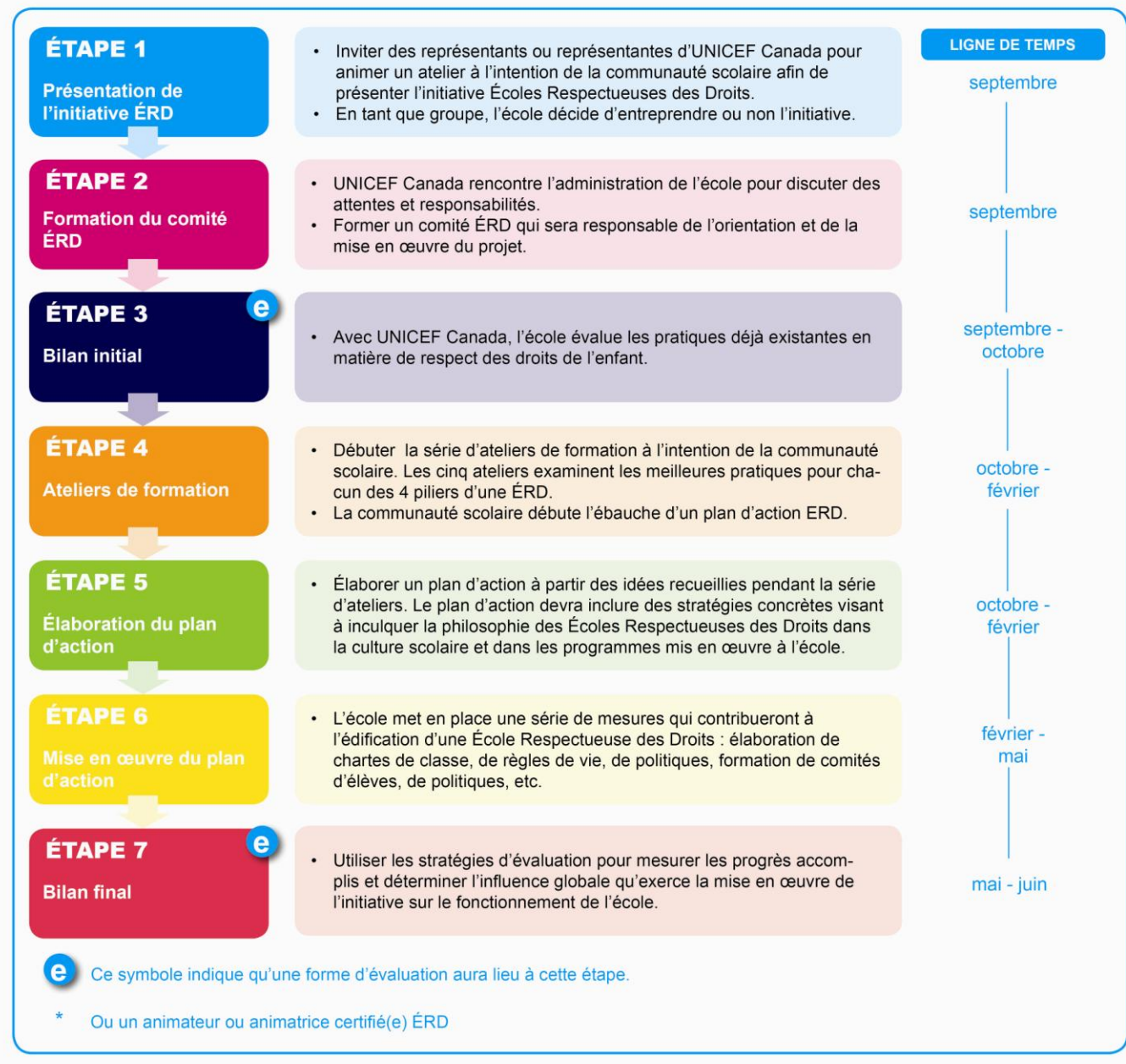


UNICEF Canada 2010 Sri Utami

MISE EN ŒUVRE

QUELLES SONT LES ÉTAPES NÉCESSAIRES POUR DEVENIR UNE ÉCOLE RESPECTUEUSE DES DROITS (ÉRD)?

Bien que le processus visant à devenir une École Respectueuse des Droits soit holistique et propre à chaque communauté scolaire, l'expérience a démontré qu'un ensemble d'étapes claires et faciles à suivre guidera avec succès le cheminement de chaque école en ce sens. Les sept étapes suivantes sont tirées du projet pilote d'UNICEF Canada et du prix Écoles Respectueuses des Droits de l'UNICEF au Royaume-Uni.

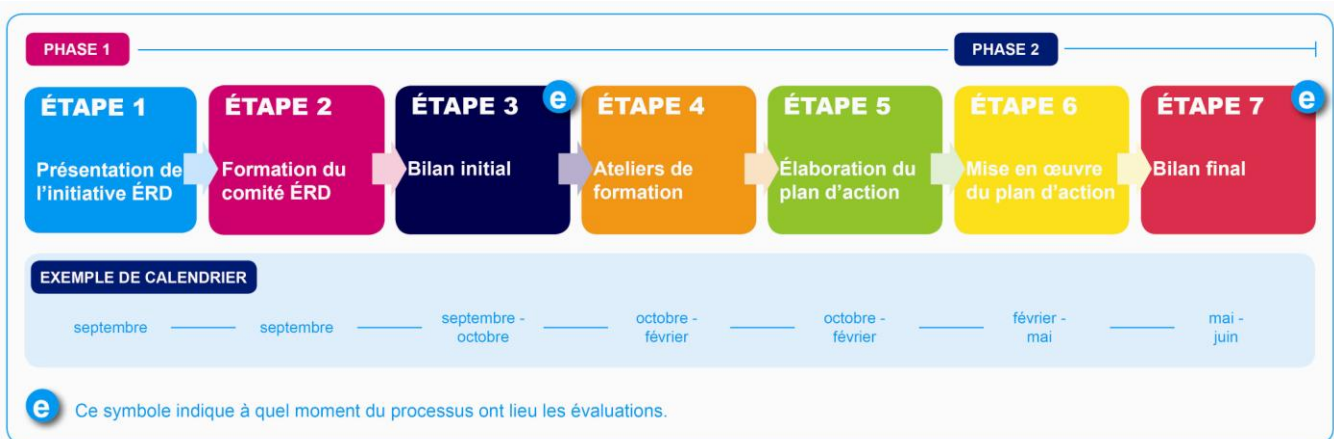


COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL POUR DEVENIR UNE ÉCOLE RESPECTUEUSE DES DROITS?

Le processus qui conduit à l'édification d'une École Respectueuse des Droits est propre à chaque environnement scolaire. Chaque école doit déterminer dans quelle mesure elle désire s'investir et combien de temps elle consacrera pour mener à bien ce projet.

La série d'ateliers fait partie intégrante du processus. Le temps qu'il faudra à une école pour devenir une École Respectueuse des Droits dépendra en grande partie de sa participation à ces séances de formation professionnelle.

Le temps pour franchir toutes les étapes du processus afin de devenir une ÉRD dépend de divers facteurs, mais, pour faciliter la planification, une école peut s'attendre à ce que le processus s'échelonne sur une période de deux à trois ans.



Important : Quel que soit le temps qu'une école décidera de consacrer à ce projet, il est important de suivre les étapes recommandées et de continuer d'appliquer les meilleures pratiques établies, au-delà des premières années de participation.

Au-delà de la première phase de mise en place, UNICEF Canada conseille aux écoles d'entreprendre un cycle annuel, afin de renouveler leur statut d'École Respectueuse des Droits d'UNICEF Canada et de poursuivre la croissance et le développement des capacités de respect des droits de la communauté scolaire. Ce processus à long terme compte parmi les projets sur lesquels nous travaillons en collaboration avec PREVNet (un réseau de recherche pancanadien dont l'objectif est d'éliminer l'intimidation).

L'initiative ÉRD termine sa dernière année de phase pilote, et les outils et ressources qui y sont associés sont en cours de révision. Tous les établissements qui auront entrepris de participer à l'initiative avant le mois de juin 2013 seront considérés comme des Écoles Respectueuses des Droits pilotes. Les nouveaux documents propres à l'initiative ÉRD seront prêts en septembre 2013 et expliqueront aux Écoles pilotes Respectueuses des Droits comment renouveler leur statut d'École Respectueuse des Droits d'UNICEF Canada.

POURQUOI L'INITIATIVE ÉRD ADOPTE-T-ELLE UNE APPROCHE SCOLAIRE GLOBALE?

L'initiative ÉRD est articulée autour d'une approche qui suppose la participation de l'école tout entière. Une étude a démontré que les transformations culturelles au sein d'une école sont plus efficaces lorsque tous les membres de la **communauté scolaire** (personnel enseignant, personnel de soutien, personnel administratif, élèves, parents et membres de la communauté) collaborent et s'emploient à atteindre un objectif commun⁶.

Les enfants sont plus enclins à modifier leurs attitudes et leurs actions lorsque le personnel enseignant transmet un message cohérent et lorsque ce message est renforcé par des pratiques au sein de l'institution, à la maison et dans la communauté. Lorsque les enfants participent à la création et à l'orientation de plans d'amélioration pédagogique, ils sont en outre plus susceptibles de se les approprier.

Une approche scolaire globale

Une approche scolaire globale de l'éducation respectueuse des droits de l'enfant suppose non seulement la participation pleine et entière de l'ensemble du personnel scolaire et des élèves, mais aussi celle de certains parents et membres de la communauté. Outre la participation, cette approche comprend une philosophie de respect des droits qui s'intègre à la culture, aux politiques et aux pratiques scolaires.

QUELS SONT LES COÛTS ASSOCIÉS POUR PARTICIPER?



Les écoles qui s'engagent dans le processus visant à devenir une ÉRD doivent s'attendre à payer des coûts minimes de participation. UNICEF Canada et ses partenaires fournissent toutefois la majeure partie des ressources, de la formation et du soutien nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative, et ce, sans frais pour l'école.

La série d'ateliers ÉRD (présentés par l'UNICEF ou par une animatrice ou un animateur certifié ÉRD – voir Étape 4) nécessitera la participation pleine et entière de l'ensemble du personnel scolaire, ce qui peut entraîner des coûts afférents aux congés pour activités professionnelles. Il faut également prévoir des frais de photocopie et des coûts d'achat de matériel pour les ateliers (bloc-notes géant, marqueurs, feuillets autocollants, etc.).

Certaines des activités que l'établissement choisit d'organiser pour devenir une École Respectueuse des Droits peuvent également occasionner des coûts supplémentaires. Si, par exemple, l'école invite une conférencière ou un conférencier pour renseigner les parents, la responsabilité de cette dépense incombera à l'école.

SOUS QUELLE FORME UNICEF CANADA APPORTE-T-IL SON SOUTIEN?

Chaque école qui désire devenir une ÉRD travaillera en collaboration avec le personnel d'UNICEF Canada et recevra son soutien tout au long des étapes du processus. Un membre du personnel d'UNICEF Canada, ou une personne formée par l'organisme animera la série d'ateliers et apportera son aide pour le bilan initiale. Un membre du personnel d'UNICEF Canada collaborera également au développement du plan d'action.

UNICEF Canada :

- se déplacera afin de présenter cinq (5) ateliers École Respectueuse des Droits;

⁶ NESRI, *Teachers Talk: School Culture, Safety and Human Rights* (New York: National Economic and Social Rights Initiative, 2008), 30-38.

- co-animera deux ateliers à l'intention des élèves;
- fournira les ressources pédagogiques et les documents d'accompagnement au début de la phase 2;
- sera disponible pour répondre aux questions, apporter son soutien et donner des conseils par téléphone ou par courriel;
- s'assurera que sa politique concernant le code d'éthique en matière d'utilisation de renseignements sur les enfants est respectée.

COMMENT LES COMMISSIONS SCOLAIRES PEUVENT-ELLES SOUTENIR LES ÉRD?

L'expérience a démontré que la collaboration entre les écoles et leur commission scolaire respective renforce la participation des établissements et les répercussions engendrées par l'initiative sur ces derniers. Le personnel scolaire, par exemple, a souvent besoin de formation et de ressources pour mettre en œuvre l'initiative. Dans de nombreuses régions, cela suppose le soutien de la commission scolaire, y compris des congés pour activités professionnelles et des engagements financiers pour le développement de ressources. Dans d'autres cas, la participation à l'initiative ÉRD comme plan d'amélioration pédagogique à l'échelle de la commission s'est avérée particulièrement fructueuse.

Voici quelques étapes qui se sont révélées efficaces pour des commissions scolaires, tant au Canada qu'au Royaume-Uni :

1. Mettre en place l'initiative ÉRD dans quelques écoles pilotes de la commission scolaire.
2. Sélectionner des personnes ressources (élèves, personnel enseignant et administratif) dans les écoles pilotes afin de promouvoir l'initiative au sein de la commission scolaire et d'apporter soutien et idées aux nouvelles écoles. Se servir de preuves et de l'expérience de l'école pilote afin d'inspirer et de former d'autres établissements intéressés.
3. Encourager le regroupement d'écoles qui travaillent ensemble afin d'augmenter leurs capacités en matière de respect des droits.
4. Former une personne de la commission scolaire en tant qu'animatrice ou animateur certifié ÉRD, de manière à ce qu'elle puisse soutenir et présenter l'initiative ÉRD dans les écoles de la commission.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES ÉCOLES RESPECTUEUSES DES DROITS

POURQUOI MESURER LES PROGRÈS RÉALISÉS PAR UNE ÉCOLE RESPECTUEUSE DES DROITS?

L'évaluation des progrès réalisés est une part essentielle de l'initiative ÉRD. Ce processus permet de mesurer la transformation d'un établissement scolaire en École Respectueuse des Droits et de déterminer l'efficacité de l'initiative, en particulier en ce qui a trait aux attentes initiales.

L'information recueillie peut ainsi être utilisée par les écoles afin :

- d'évaluer leurs capacités actuelles de respecter des droits avant de s'engager dans le projet;
- de déterminer si l'initiative a ou non les effets recherchés;
- de réfléchir aux méthodes mises en pratique et de les améliorer;
- d'afficher les progrès réalisés afin de stimuler l'engagement continu de la communauté scolaire;
- de démontrer en quoi les Écoles Respectueuses des Droits soutiennent les programmes du ministère de l'Éducation et de la commission scolaire.

Outre la valeur même de l'évaluation pour les établissements individuels, l'information recueillie par chaque école influe sur :

- la conception de l'initiative ÉRD;
- les outils et les programmes de soutien qu'UNICEF Canada fournit aux écoles;
- la plus vaste compréhension de comment une éducation respectueuse des droits contribue au développement des enfants dans les écoles canadiennes.

COMMENT MESURE-T-ON LES PROGRÈS RÉALISÉS PAR UNE ÉCOLE RESPECTUEUSE DES DROITS?

La nature de l'initiative ÉRD en est une de réflexion profonde; par conséquent, les écoles évaluent continuellement leurs progrès.

Afin de mesurer de manière efficace les changements attribuables au projet et d'obtenir des résultats pouvant être aisément affichés et compris, l'école procède à des auto-évaluations des progrès réalisés vers l'atteinte des éléments constitutifs de l'initiative ÉRD :

- Sensibilisation
- Participation de l'élève
- Enseignement et apprentissage
- Gouvernance

L'initiative comporte deux points distincts où les écoles effectuent des auto-évaluations structurées :

1. Bilan initial du respect des droits (à l'étape 3)
2. Évaluation de suivi du respect des droits (à l'étape 7)

1 Bilan initial du respect des droits

Le bilan initial du respect des droits est un processus que l'école entreprend *avant* de se lancer dans l'initiative ÉRD afin de déterminer dans quelle mesure les activités, les programmes de sensibilisation et les pratiques mis en œuvre au sein de la communauté scolaire sont respectueux des droits. Ce processus est entrepris en collaboration avec la représentante ou le représentant d'UNICEF Canada travaillant auprès de l'école ou avec une animatrice ou un animateur certifié ÉRD.

Outils pour le bilan initial

1.0 Sondage auprès de l'administration	Rempli par un membre de la direction
2.0 Groupes de discussions avec les élèves	Animés par UNICEF Canada (ou par une animatrice ou un animateur certifié ÉRD)
3.0 Ateliers à l'intention des élèves	Animés par UNICEF Canada (ou par une animatrice ou un animateur certifié ÉRD)
4.0 Sondage auprès du personnel de l'école	Rempli par tous les membres du personnel de l'école

Note : Vous trouverez des renseignements détaillés sur l'évaluation initiale du respect des droits dans le **Livret 3** de la *Section 2 : Étapes pour devenir une École Respectueuse des Droits* (pages 51 à 81) de cette trousse.

2 Évaluation de suivi du respect des droits

Au terme du premier cycle de mise en place (pendant la septième étape), les composantes du bilan initial sont répétées, à l'exception des ateliers à l'intention des élèves, afin de mesurer les changements survenus dans l'école. Ce processus est également entrepris en collaboration avec la représentante ou le représentant d'UNICEF Canada auprès de l'école ou avec une animatrice ou un animateur certifié ÉRD.

L'école procède en outre à un examen de son plan d'action ÉRD afin de répertorier les activités spécifiques mises en place par l'établissement dans le but de se conformer aux éléments constitutifs de l'initiative ÉRD, et de déterminer dans quelle mesure ses objectifs ont été atteints.

Outils pour le bilan final

Qui?

5.0 Sondage de l'administration	Rempli par un membre de la direction
6.0 Groupes de discussions avec les élèves	Animés par UNICEF Canada (ou par une animatrice ou un animateur certifié ÉRD)
7.0 Sondage de la communauté scolaire	Rempli par tous les membres du personnel scolaire
8.0 Bilan final	Effectué par le comité ÉRD

Note : Vous trouverez des renseignements détaillés sur l'évaluation de suivi du respect des droits dans le **Livret 7** de la *Section 2 : Étapes pour devenir une École Respectueuse des Droits* (pages 117 à 132) de cette trousse.

COMMENT UNICEF CANADA UTILISERA-T-IL LES DONNÉES PROVENANT DES ÉRD?

Partenariat avec PREVNet

UNICEF Canada a établi un partenariat avec les spécialistes en recherche de PREVNet (un réseau de recherche pancanadien dont l'objectif est d'éliminer l'intimidation) afin d'analyser les données recueillies auprès des Écoles Respectueuses des Droits canadiennes.

Ce partenariat donnera lieu à :

- la synthèse et à l'analyse des données recueillies auprès des Écoles Respectueuses des Droits;
- la publication d'études et de rapports de recherche démontrant les répercussions de l'éducation respectueuse des droits et de l'initiative ÉRD;
- une orientation claire et continue sur la façon d'améliorer et de rehausser l'initiative ÉRD.

Confidentialité

UNICEF Canada garantit l'entière confidentialité des données recueillies auprès des Écoles Respectueuses des Droits. Les données publiées ne comporteront en aucun cas le nom de l'école, à moins d'une demande contraire de la part de ladite école. Sinon, les résultats et les conclusions seront tous publiés de façon anonyme.

Les données et les résultats issus de ces données seront utilisés aux seules fins énoncées dans la section Partenariat avec PREVNet ci-dessus. Les données recueillies et qui n'entrent pas dans le champ d'action décrit ci-dessus, ainsi que les résultats issus de telles données, ne seront pas publiés.

Chaque école passera également en revue les données avant que celles-ci puissent être publiées et décidera quelles conclusions pourront être publiées. Les données témoignent de l'identité de l'école, et chaque école garde le contrôle de cette identité.

La participation à l'évaluation des Écoles Respectueuses des Droits est un processus volontaire. Les personnes interrogées dans le cadre du sondage et les membres des groupes de discussions peuvent en tout temps choisir de ne pas participer, et une telle décision n'affectera en rien l'intégrité des données ni la participation générale de l'école à l'initiative ÉRD.

RECONNAISSANCE DES ÉCOLES RESPECTUEUSES DES DROITS

COMMENT UNE ÉCOLE EST-ELLE RECONNUE COMME ÉTANT UNE ÉCOLE RESPECTUEUSE DES DROITS?

Pour être reconnu comme une École Respectueuse des Droits d'UNICEF Canada, l'établissement scolaire doit franchir les sept étapes pour devenir une École Respectueuse des Droits. Une fois qu'il aura réussi l'évaluation de suivi, l'établissement sera reconnu comme étant une École Respectueuse des Droits d'UNICEF Canada et recevra une plaque qu'il pourra exposer avec fierté. Il sera en outre autorisé à utiliser le logo des Écoles Respectueuses des Droits d'UNICEF Canada dans ses documents imprimés et (ou) publiés en ligne.

Maintien du statut d'École Respectueuse des Droits d'UNICEF Canada

Une fois qu'une école a été reconnue comme étant une École Respectueuse des Droits d'UNICEF Canada, elle doit entreprendre un cycle annuel afin de renouveler ce statut et de poursuivre la croissance et le développement des capacités de la communauté scolaire à respecter les droits. Ce cycle annuel est en cours de révision.

L'initiative ÉRD termine sa dernière année de phase pilote, et les outils et ressources qui y sont associés sont en cours de révision. Tous les établissements qui auront entrepris de participer à l'initiative avant le mois de juin 2013 seront considérés comme des Écoles pilotes Respectueuses des Droits. Le lancement officiel des nouveaux documents propres à l'initiative ÉRD est prévu pour septembre 2013; les Écoles pilotes Respectueuses des Droits y apprendront comment renouveler leur statut d'École Respectueuse des Droits d'UNICEF Canada.

